

Bulletin d'inscription – SI Faf 18 – à retourner à :

SFMG - Dépt Formation - 141 avenue de Verdun - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

NOM (en lettres capitales svp) :	
PRENOM :	
ADRESSE (Pro) :	
CP :	VILLE :
TEL (Pro) :	Portable :
E-mail :	
Logiciel médical utilisé :	



Pour **votre** inscription, votre envoi **doit** comporter :

- Une copie de l'attestation de contribution (ou d'exonération) à la formation professionnelle, pour l'exercice d'activité 2017 ou 2016 (si vous ne disposez pas de ce document, il est à demander auprès de votre URSSAF).
- Une feuille de soins barrée
(pour les médecins remplaçants : une copie d'un contrat de remplacement, dûment validé par l'Ordre des Médecins, effectué en 2018 ou 2017, quelle que soit sa durée).
- Chèque de caution de 250 euros à l'ordre de la SFMG (**rendu à l'issue de la formation, sous réserve de la remise de l'attestation de cotisation à la formation professionnelle continue, encaissé au bout de 30 jours dans le cas contraire**).

<p>Formation : Animer une action de formation (dans le cadre du FAF-PM)</p> <p><input type="checkbox"/> _28_ / _09_ / _2018 et : _29_ / _09_ / _2018</p> <p>Je désire bénéficier de la nuitée entre les 2 jours de formation : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>
--

La SFMG prend en charge les frais de déplacement des médecins adhérents, à jour de leur cotisation annuelle (année 2018 : 35 € pour une première adhésion ; 70 € pour un renouvellement) dans la limite de 150 euros (base tarif seconde classe SNCF, sur présentation des titres de transports originaux – Plus de détails sur www.sfmg.org